

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 55/2023

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 attribuant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment, son alinéa 23 relatif aux subventions inférieures à 23 000 € ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération propose de subventionner des associations menant des actions d'accompagnement des chefs d'entreprises, de développement de l'emploi et de promotion du territoire ;

CONSIDÉRANT que l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE accompagne des entrepreneurs à potentiel pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de subventionner à hauteur de 8 000,00€ cette association, qui mène des actions complémentaires à celles de l'Agglomération, dans le cadre de l'exercice de ses compétences obligatoires, en matière de développement économique, et, singulièrement, sur le champ des acteurs du développement et de la promotion économique ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention à l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE à hauteur de 8 000,00€, au titre de sa participation aux événements programmés pour l'année 2023,

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 29/03/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception

077-247700057-20230329-50731-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication ou notification : 30 mars 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

ANNEXE 1 : Fiche action du projet**Année 2023**

Nom de l'opérateur

RESEAU ENTREPRENDRE SEINE ET MARNE

Intitulé	Financement et Accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire	
Domaines	Développement économique – Tous secteurs d'activités hors secteurs immobilier et financier	
Descriptif	<p>Sécurisation du business plan, Apport en prêt d'honneur jusqu'à 50 Keuros (y compris intervention de BPI) en fonction des besoins et des emplois créés ou repris Accompagnement mensuel individuel par un chef d'entreprise sous forme de mentorat Accompagnement mensuel collectif au sein d'une promotion de créateurs et repreneurs d'entreprises Organisation d'évènements visant à intégrer les lauréats dans la communauté économique locale L'ensemble de cet accompagnement est réalisé sur une période de 2 à 3 ans L'ensemble de ces interventions est réalisé à titre gratuit pour le porteur de projet</p>	
Objectifs	Sécuriser la création d'emplois dans le cadre des créations ou le maintien des emplois existants à minima pour les reprises d'entreprises	
Public ciblé	Tous créateurs et/ou repreneurs d'entreprises de plus 5 emplois à 3 ans dont les emplois sont basés en Seine et Marne Tous les types de structures peuvent être accompagnés y compris les structures associatives, coopératives ou hybrides selon les schémas fréquent dans l'Economie Sociale et Solidaire sous réserve que la part économique soit prépondérante sur les parts d'intervention publique et caritative	
Subvention 2023	Montant sollicité : 8 000 euros	
Évaluation 2023	<u>Indicateurs</u>	<u>Valeurs attendues</u>
	Nombre d'évènements organisés	1 évènement local – outre les évènements départementaux et les comités d'engagement en fonction de la localisation des projets accompagnés Interventions dans le cadre des évènements initiés par l'agglomération Interventions ponctuelle sur demande auprès de porteurs de projets atypique ou n'entrant pas directement dans notre public cible
	Nbre de participants et intervenants	10 à 20 selon typologie de l'évènement
	Qualité des échanges et contacts commerciaux établis à l'occasion de ces manifestations	Sensibilisation à l'entrepreneuriat Dynamisation de la démarche de réseau entre les acteurs économiques – en particulier création de liens entre les entrepreneurs installés sur le territoire et les créateurs et nouveaux repreneurs

Bilan N-1	<p>Projets Au cours de 2022 nous avons été sollicité par 28 porteurs de projets sur la CAMVS, 12 projets sont en cours d'accompagnement « amont » c'est-à-dire avant passage en comité d'engagement (rédaction du Plan d'Action Stratégique et rendez-vous avec nos membres)</p> <p>Au cours de l'année 2022 nous avons accompagné 1 projet sur la CAMVS – dont l'accompagnement avait débuté au cours de l'année précédente 2020.</p> <p>Membres A fin 2022 nous avons 9 membres basés sur la CAMVS qui participent aux validations et accompagnements des projets dont un membre chargé d'étude qui s'occupe spécifiquement de toute la phase de préparation au comité d'engagement Le total des cotisations versées par ces 9 membres pour le fonctionnement de l'association s'élève en année pleine à 8 700 euros</p> <p>Evènements En 2022 nous avons organisé notre principal évènement « La Nuit des Entrepreneurs » sur le territoire. Cet évènement qui a permis de regrouper plus de 150 personnes autour des 15 lauréats de la promotion 2021 Nous avons à cette occasion pu également sensibiliser la communauté économique présente à l'emploi des personnes handicapées. Par ailleurs nous avons participé à l'évènement organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine dédié aux créateurs et repreneurs</p> <p>Accompagnements spécifiques Au cours de 2022 2 lauréats situés sur la Communauté d'Agglomération ont été suivis dans le cadre de notre programme « Passer Le Cap » qui vise spécifiquement les entrepreneurs en difficultés (difficultés liées directement ou pas à l'état de leur entreprise)</p>			
	Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus / analyse sur N-1	<p>Nombre de projets accompagnés sur le territoire et montant des prêts d'honneur distribués</p> <p>Nombre de membres du territoire engagés dans l'accompagnement</p>		
Budget 2023 de l'association Section Fonctionnement seule – Hors section Prêt d'Honneur	DEPENSES		RECETTES	
	Achats	25 500	Participations aux évènements et Mécénat privé	37 100
	Services extérieurs et autres charges externes	23 500	Contributions collectivités + Etat	55 000
	Charges de personnels + taxes	114 250	Cotisations Adhérents	70 650
	Immobilisations	200	Produits financiers	700
	Résultat Prév. Excédent	0	Résultat- Prév - Déficit	0
	TOTAL	163 450	TOTAL	163 450
Information complémentaire	<p>Reseau Entreprendre Seine et Marne dispose d'un fond de prêt d'honneur de près de 1 800 K€</p> <p>Par ailleurs la part de bénévolat réalisé par les membres est évaluée dans l'annexe aux comptes sociaux à environ 150 K€</p>			